

ÉLABORER DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES TERRITOIRES RURAUX*

Les espaces ruraux subissent depuis toujours la concurrence des villes. Alors que ces dernières bénéficient de nombreuses attentions et concentrent les activités politiques, économiques et culturelles, les espaces ruraux peinent à se construire une identité et un avenir. Au cours des deux derniers siècles, l'espace rural des pays occidentaux s'est progressivement vidé de ses activités économiques et de ses populations, laissant place à un désert rural parsemé d'entreprises agricoles toujours plus grandes, plus mécanisées, plus « inhumaines ». Quel citoyen, au seuil des années 1980, envisageait raisonnablement de s'installer en milieu rural pour y vivre d'autre chose que de l'agriculture ? Au sud de la Méditerranée, le cercle vertueux de l'industrialisation, suivi d'un exode rural et de la modernisation des exploitations agricoles, ne s'est pas enclenché. La dynamique démographique est restée forte et l'on se retrouve aujourd'hui avec des espaces ruraux densément peuplés dont on ne sait trop que faire, que l'on souhaiterait parfois oublier mais qui se rappellent à l'attention des gouvernants par l'instabilité sociale qu'ils engendrent : rébellions, flux migratoires et extrémismes. Mais le monde change. On pourrait assister dans la prochaine décennie, au Nord comme au Sud, à un déplacement, si ce n'est un renversement, du paradigme rural qui ouvrirait à ces espaces de nouvelles possibilités de développement.

La politique agricole commune (PAC) a longtemps façonné l'espace rural européen, y cantonnant le développement dans un rôle de soutien à la mise en œuvre des mutations structurelles du monde agricole. Régulièrement attaquée dans le cadre des négociations intra-européennes et internationales, elle voit s'amoindrir sa capacité structurante au profit d'une politique de plus en plus autonome et dotée d'attributions étendues. L'année 2008, avec une possible révision à mi-parcours du budget communautaire, et l'année 2013, qui correspond à l'entrée dans une nouvelle programmation budgétaire de six ans, constituent les prochaines étapes de cette mutation profonde des enjeux. Instrument structurel au service de la PAC, le développement rural devient progressivement un

* - Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Tahani Abdelhakim (Ciheam-IAM Montpellier) et Jean-Paul Pellissier (Ciheam-IAM Montpellier).

vecteur de la cohésion territoriale, un moteur de la compétitivité des territoires ruraux et un support de la durabilité des activités humaines et de la gestion raisonnée des ressources naturelles.

Toutefois, le simple affaiblissement de la PAC n'a pas « mécaniquement » abouti à cette montée en puissance du rural. Cette évolution traduit une réalité plus profonde de requalification des espaces ruraux disposant de potentialités économiques, sociales et environnementales à même de satisfaire les nouvelles demandes des sociétés post-industrielles. Le changement de paradigme est véritable et renvoie aux grands courants agitant les sociétés d'aujourd'hui auxquels le pourtour méditerranéen n'échappe pas : la mondialisation de l'économie qui accroît la concurrence mais ouvre dans le même temps de nouvelles perspectives ; l'avènement des nouvelles technologies avec la dématérialisation croissante des services et des relations sociales ; l'affirmation de la société civile et l'émergence d'une gouvernance locale participative ; la montée des périls environnementaux qui construit une prise de conscience internationale de l'urgence à agir.

Quelle population rurale en Méditerranée en 2020 ?

Définitions variables de l'espace rural

Historiquement, trois approches théoriques sont utilisées pour définir la « ruralité ».

- 1) Une *approche par la négative* : tout ce qui n'est pas urbain est rural. L'urbain est défini par rapport à la densité de l'espace habité, la concentration de la population et la concentration et la diversification des activités. La ruralité renvoie donc à une faible densité, un espace peu artificialisé, une dispersion des activités et des populations.
- 2) Une *approche sociologique* : la ruralité est définie à partir de critères socioculturels relatifs aux rapports sociaux, au système de valeurs et au mode de vie et de consommation.
- 3) Une *approche économique* : la structure de l'activité économique est prise en compte pour définir le rural. Il s'agit des espaces où les activités économiques sont peu diversifiées, et où l'activité agricole est dominante à l'aune de sa part dans les emplois et dans les revenus.

Les transformations endogènes et exogènes des espaces ruraux ont rendu ces approches plus ou moins inadaptées. La première utilise des critères, notamment celui de la densité, qui ne peuvent avoir que des définitions conventionnelles variables dans l'espace (d'un pays à l'autre), dans le temps (pour un même pays) et selon l'approche qu'on souhaite avoir des problèmes. L'approche sociologique n'est plus opérationnelle : les différences des modes de vie et de consommation entre les sociétés rurales et les sociétés urbaines tendent à s'atténuer sous l'effet d'un processus d'« homogénéisation » dans les pays du Nord et de « rapprochement » de ces modes dans les pays du Sud. L'approche économique devient également caduque compte tenu des évolutions internes des espaces ruraux. Même si elle continue à occuper la très grande partie de l'espace, l'agriculture n'est plus l'activité dominante (en termes d'emploi et de revenu) dans la grande majorité des espaces ruraux des pays de la rive nord.

Face à ces évolutions et à la très grande diversité des espaces ruraux, il devient illusoire de définir le concept de la ruralité (Perrier-Cornet et Hervieu, 2002). En revanche, deux

approches opérationnelles semblent bien résumer la situation des espaces ruraux au nord et dans une certaine mesure au sud de la Méditerranée :

- La première met la nature au centre de la définition. L'espace rural se caractérise par l'abondance de la nature (espace ouvert et peu construit) et des ressources en eau, en végétation, etc.
- La seconde combine la faible densité de la population, des activités et des infrastructures dans un espace donné avec un faible pouvoir d'achat comparé aux centres urbains (Wiggins et Proctor, 2001).

L'approche la plus utilisée pour établir les statistiques nationales est celle qui prend en compte le critère de la densité et de la taille de la population (le cas des pays du Maghreb) combinée ou non avec d'autres critères, notamment celui de l'emploi (le cas de la France). Dans certains pays comme l'Égypte, une décision purement administrative va classer les espaces en catégorie rurale ou urbaine. On voit bien dans ces conditions avec quelle prudence les données statistiques sur « le rural » et par contre coup « l'urbain » doivent être manipulées. L'UE a pour sa part retenu la définition de l'OCDE (direction générale de l'Agriculture et du Développement rural, 2006) basée sur une approche en deux étapes :

- En premier lieu, les unités locales de base (telles que les communes) sont identifiées comme rurales si leur densité de population est inférieure à 150 hectares par km².
- Dans un second temps et par agrégation, les collectivités territoriales NUTS 3 ou NUTS 2 sont classées dans l'une des trois catégories suivantes¹ : région à prédominance rurale si plus de 50 % de la population vit dans des unités locales rurales ; région intermédiaire si entre 15 % et 50 % de la population vit dans des unités locales rurales ; région à prédominance urbaine si moins de 15 % de la population vit dans des unités locales rurales.

Cette dernière classification, qui n'oppose pas le rural et l'urbain, mais les replace, avec leur poids respectif, sur un territoire commun partagé – la région –, apparaît particulièrement intéressante.

Retour sur les projections en matière de démographie rurale

Les espaces ruraux méditerranéens pourraient encore abriter près de 32 % de la population méditerranéenne totale à l'horizon 2020, soit près de 166 millions de personnes². À l'inverse des villes qui concentreront au Maghreb plus de 98 % de la croissance totale de la population, ils subiront une augmentation de population globalement modérée puisque les projections moyennes font état de seulement 2 millions de ruraux supplémentaires. Ces projections traduisent de grandes disparités entre régions et entre pays et montrent que la composante rurale de la population continuera fondamentalement de peser dans le devenir des pays méditerranéens. L'Égypte et la Turquie, avec respectivement 50 et 22 millions de ruraux, concentreront 43 % de la population rurale méditerranéenne en 2020. Trois pays parmi les PSEM – l'Égypte, la Syrie, et les Territoires

1 - Nomenclature des unités territoriales statistiques. Les NUTS 2 comptent de 800 000 à 3 000 000 habitants, les NUTS 3 en comptent de 150 000 à 800 000.

2 - Voir le chapitre 1 « Le contexte sociodémographique ».

palestiniens – verront leur population rurale augmenter de plus de 14 % entre 2005 et 2020. Le Maghreb devrait voir sa population rurale baisser de 2,5 %, passant de 30,51 millions d'habitants en 2005 à 29,76 millions en 2020. La population rurale de l'Europe méditerranéenne devrait baisser de plus de 11 %.

Cette baisse globale de la population rurale prévue par les scénarios tendanciels de l'ONU doit cependant être questionnée. En effet, l'hypothèse retenue est celle d'une poursuite du phénomène d'urbanisation en raison du développement économique et social des pays, avec une réduction en valeur absolue des populations rurales dans les pays développés et la même réduction mais relative, compte tenu des taux de croissance de la population, dans les pays en développement (Nations unies, 2006, p. 15). Plusieurs indices permettent de considérer ce scénario avec une relative prudence et d'imaginer des scénarios alternatifs possibles.

La fin du mirage urbain au Sud ?

Dans une perspective de libéralisation des économies du Sud méditerranéen, le nombre de producteurs agricoles pourrait diminuer, face à la concurrence internationale tant sur le marché intérieur que mondial. Doit-on pour autant considérer que ces populations viendront comme par le passé grossir les villes et plus particulièrement celles du littoral ? Rien n'est moins sûr car ces villes devront déjà absorber la majorité de la croissance démographique, et les opportunités d'emplois d'une population rurale sous-formée resteront faibles dans un secteur industriel peu dynamique comme dans les services si ceux-ci venaient à se développer.

Les villes d'aujourd'hui connaissent déjà un fort taux de chômage, une crise du logement avec hausse des loyers, une insécurité croissante et un amenuisement de « qualité de vie » urbaine, longtemps facteur d'attractivité. Selon l'ONU-Habitat³, la proportion d'urbains vivant en 2005 dans des conditions difficiles est loin d'être négligeable. Si l'on applique le taux d'habitat précaire 2003 aux données de populations urbaines prévues pour 2020 (ce qui constitue à l'évidence une hypothèse basse), 26 millions d'urbains turcs vivront dans des conditions précaires : il y aura alors plus d'urbains pauvres que de ruraux. En Égypte, 16 millions d'urbains seront concernés, soit l'équivalent de plus de 30 % de la population rurale.

La synthèse du dernier rapport *State of The World's Cities 2006-2007* de cette même organisation est encore plus explicite : « On considère généralement que les populations urbaines sont en meilleure santé, mieux éduquées et plus prospères que les populations rurales. Cependant, le *Rapport sur l'état des villes 2006-2007* de l'ONU-Habitat a brisé cette évidence en montrant que les urbains pauvres souffrent autant si ce n'est plus que leurs homologues ruraux » (ONU-Habitat, 2006-2007). On assiste déjà, dans une ville comme Le Caire, dont, selon des estimations nationales⁴, 40 % de la population habite dans des « bidonvilles », au retour vers les campagnes des déçus du mirage urbain. Il est donc probable que cet exode rural n'aura pas lieu et que les populations rurales exclues économiquement et très pauvres préféreront rester en milieu rural ou immigrer hors

3 - L'organisation des Nations unies pour l'habitat définit les conditions précaires comme un déficit d'au moins une des commodités suivantes : sécurité de la propriété, accès adéquat à l'eau potable, installations sanitaires et autres équipements satisfaisants, qualité de la construction et espace de vie suffisant.

4 - *Al-ahram*, quotidien de la presse égyptienne, mars 2007.

Tableau 1 - Précarité de l'habitat en zone urbaine

Pays	2003					2020 (avec le taux de précarité de 2003)				
	Population totale	Population rurale	Pop. urbaine vivant dans des conditions précaires			Population totale	Population rurale	Pop. urbaine vivant dans des conditions précaires		
	Millions d'hab.	Millions d'hab.	%	Millions d'hab.	% pop. rurale	Millions d'hab.	Millions d'hab.	%	Millions d'hab.	% pop. rurale
Albanie	3,1	1,7	7	0,1	5	3,3	1,6	7	0,1	8
Tunisie	10,1	3,7	4	0,3	7	11,1	3,5	4	0,3	9
Grèce	11,1	4,4	6	0,4	9	10,8	3,6	6	0,4	12
Italie	58,1	18,9	6	2,3	12	55,3	16,8	6	2,3	14
Portugal	10,5	4,8	14	0,8	17	42,8	9,3	6	2,0	22
Algérie	32,9	13,6	12	2,3	17	10,5	4,0	14	0,9	23
France	60,5	14,3	6	2,8	19	60,8	12,4	6	2,9	23
Espagne	43,1	10,1	6	2,0	20	38,8	13,1	12	3,1	24
Égypte	74	42,8	40	12,5	29	90,9	49,9	40	16,4	33
Maroc	31,5	13,4	33	6,0	45	36,8	12,5	33	8,0	64
Turquie	73,2	24,7	43	20,9	85	83,1	22,6	43	26,0	115
Liban	3,6	0,5	50	1,6	350	4,0	0,4	50	1,8	471

Sources : Chiffre ONU-Habitat 2001 dans Med 2006.

de leur pays d'origine, surtout vers l'Europe, ce qui n'ira pas sans poser problème. La nécessité d'un traitement « rural » des mutations doit alors être considérée comme une hypothèse forte.

Au Nord, le désir de campagnes

Tous les pays méditerranéens du Nord ont subi dans les dernières décennies une chute de leur population rurale agricole. La poursuite de cette décroissance risque aujourd'hui d'être remise en question à la suite d'un processus de réinstallation en milieu rural : la réduction des exploitations agricoles semble en effet largement compensée par l'installation de nouveaux arrivants venus des villes qui apportent un changement significatif dans la nature de la population rurale. Une étude récente de la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (Diact) souligne le nouveau dynamisme démographique des espaces ruraux. Si, avec les phénomènes de « métropolisation » des villes, les espaces périurbains sont concernés au premier chef, l'arrivée de nouveaux résidents intéresse aussi les communes rurales plus périphériques, et « même les communes rurales les plus éloignées des pôles urbains connaissent maintenant des arrivées substantielles de nouveaux résidents : pour la première fois, le solde migratoire du rural dit "isolé" est devenu positif (+ 0,29 % par an sur la dernière décennie) » (Diact, 2003).

On le sait, la France possède une forte caractéristique rurale par rapport aux autres pays européens, et ce nouveau dynamisme rural pourrait n'être qu'une exception dans une Europe « urbaine ». Il n'en est rien. Une étude prospective commandée par l'UE dresse le même constat d'un dynamisme démographique des régions rurales européennes, certes encore complexe à analyser. Si l'on considère, comme le fait cette étude, qu'un déterminant fort de l'avenir du monde rural est sa population, de nombreuses régions sont en bonne santé, conservent leur population et en accueillent de nouvelles (Commission européenne, 2006, p. 15). Certaines dont le taux d'accroissement naturel est négatif voient leur population augmenter sous l'effet des migrations en provenance des villes et des agglomérations urbaines (*ibid.*, p. 40). Cette vitalité que l'on retrouvera dans le domaine économique forge une nouvelle image de l'espace rural européen.

La littoralisation économique et urbaine : une fausse évidence ?

Tant pour des raisons géostratégiques (les ports) que physiques (les déserts au Sud), les côtes méditerranéennes constituent encore aujourd'hui des pôles d'activités majeurs pour l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen en termes d'infrastructures routières, aéroportuaires, industrielles, commerciales et surtout touristiques. Au Sud, la crainte de voir les espaces littoraux primer et accueillir l'ensemble des économies nationales, au détriment des arrière-pays, est justifiée dans la mesure où ces espaces bénéficient aujourd'hui des investissements et sont amenés à jouer, dans un contexte de libéralisation des marchés, un rôle d'interface directe entre les marchés mondiaux et les espaces de consommation que sont les grandes villes littorales. Dans la perspective d'une soumission des économies du Sud aux grands courants économiques internationaux, cette pression externe pourrait aboutir à une fracture totale entre l'arrière-pays et un espace côtier où se concentrent la plupart des richesses et qui porte son regard au-delà de la mer. Le premier, trop pauvre, trop peu productif, trop peu compétitif et trop peu consommateur pour être véritablement intéressant se trouverait alors condamné à survivre.

Pour que ce scénario noir ne devienne réalité, il faut en prendre conscience et évaluer son degré de pertinence en fonction des pays, pour encourager les mouvements en faveur d'un développement plus équilibré des territoires. Commençons par relativiser l'image d'un littoral truant le développement économique : si l'on se réfère à la dynamique démographique, on constate que la zone littorale ne constitue pas l'espace d'attraction irrésistible que l'on imagine souvent. Les villes de l'intérieur disposent de leur dynamique propre, comme le prouve l'évolution du maillage de villes de plus de dix milles habitants entre 1950 et 1995 (Moriconi-Ebrard et Dinard, 2000, p. 33) : à l'exception notable du Maghreb, ce réseau s'est proportionnellement plus densifié dans les arrière-pays que sur le littoral (cf. tableau 2).

Les projections, en termes de poids démographique, d'évolution relative de ce poids et d'évolution de la densité de population (cf. graphiques 1, 2 et 3), permettent de saisir deux tendances lourdes : d'une part, la stabilité générale de la population littorale en proportion de la population globale (cf. graphique 2), ce qui signifie que l'évolution de la population littorale est directement liée à l'évolution démographique et que l'« effet littoral » est faible ; d'autre part, la relative stabilité de la densité de population littorale

Tableau 2 – Évolution de l'espacement moyen des agglomérations des « départements » méditerranéens (en km)

Zone		1950	1960	1970	1980	1990	1995
Maghreb	Littoral	65,7	43,4	36,2	33,1	19,6	21
	Intérieur	66,0	55,3	47,6	44,4	36,5	31,8
	Écart intérieur - littoral	0,3	11,9	11,4	11,3	13,7	10,8
Égypte	Littoral	20,1	14,5	12,6	10,7	8,2	7,5
	Intérieur	9,3	8,0	8,7	8,2	7,9	6,2
	Écart intérieur - littoral	10,8	- 6,5	- 3,9	2,5	- 0,3	- 1,3
Machrek	Littoral	25,1	23,2	22,9	18,8	14,5	12,9
	Intérieur	35,4	30,6	25,7	19,6	16,3	15,5
	Écart intérieur - littoral	10,3	7,4	2,8	0,8	1,8	2,6
Turquie	Littoral	47,5	33,9	31,7	25,9	21,8	22,2
	Intérieur	59,2	51,0	39,0	33,8	29,5	28,9
	Écart intérieur - littoral	11,7	17,1	7,3	7,9	7,7	6,7

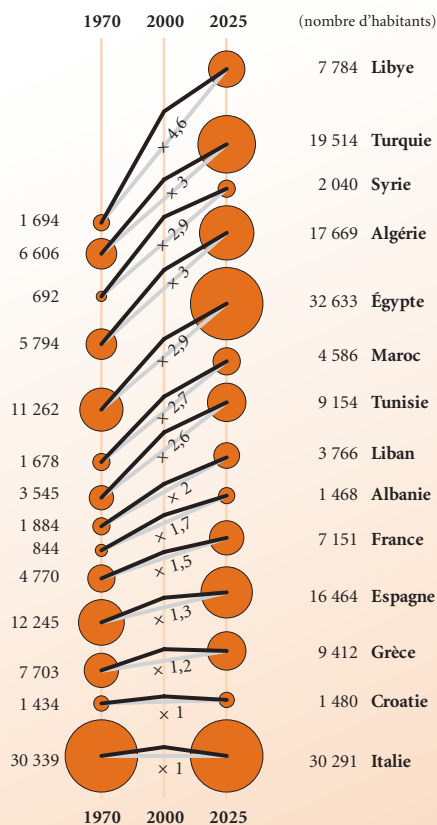
Sources : Moriconi-Ebrard et Dinard (2000) ; découpage utilisé : NUTS 3 et équivalents hors d'Europe.

au Nord et sa très forte augmentation au Sud (cf. graphique 3), avec deux causes pour cette dernière – la croissance démographique et la faible étendue de la bande littorale des pays concernés.

Au-delà, ces données permettent d'apprécier la diversité des situations « des littoraux » méditerranéens avec :

- *des littoraux au Nord qui subiront de faibles évolutions* qui, bien que contrastées, vont plutôt dans le sens d'une diminution de leur population en pourcentage de la population totale pour les pays de l'Union européenne et une augmentation de la densité de population pour l'ensemble des pays (à l'exception de l'Italie), cette dynamique s'étendant jusqu'à la Turquie, sans que l'on dépasse 200 habitants par km² ;
- *un Maghreb très hétérogène* puisque le pourcentage de populations côtières méditerranéennes est de 70 % pour la Tunisie, de 40 % pour l'Algérie et de 10 % pour le Maroc, avec une densité de population double pour l'Algérie par rapport à la Tunisie et le Maroc ;
- *une très forte augmentation des densités de population côtière pour la Syrie et le Liban* mais dans deux contextes très différents – une population libanaise très majoritairement côtière, dont l'importance ramenée à la population générale croît, et une population syrienne très minoritairement côtière et en décroissance proportionnellement à la population générale ;

Graphique 1 - Évolution de la population côtière, 1970-2025



Sources : Nos calculs à partir des chiffres de population de l'Organisation des Nations unies (World Population Prospects 2004, hypothèse moyenne) et des chiffres sur les populations littorales du Plan bleu.

➤ la Turquie qui pourrait absorber l'augmentation de sa population mieux que l'Algérie et l'Égypte et qui conserverait une densité de population relativement basse;

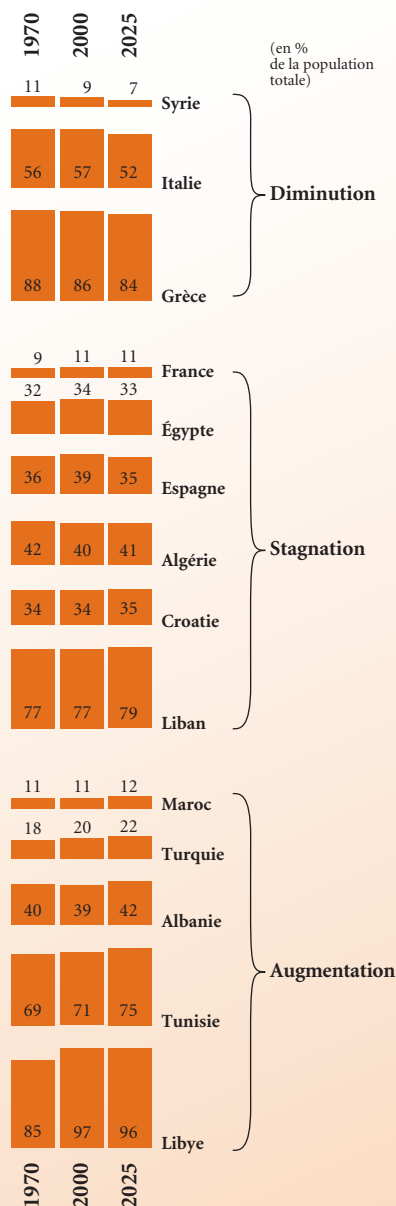
➤ quatre pays, la Libye, la Tunisie, le Liban et la Grèce, dont la majorité de la population est côtière mais pour des raisons très différentes (omniprésence de la mer pour la Grèce, du désert pour la Tunisie et la Libye, petitesse du pays pour le Liban).

L'intérieur des pays n'est pas aujourd'hui à l'abandon. Il faut cesser de survaloriser l'économie internationale, de répéter à l'envi que ce sont « les grandes villes côtières qui ont profité et profitent le plus de cet effet d'attraction » (Mella Marquez, 2006), alors qu'il s'agit plus d'un construit social qui illustre bien le rôle des forces politiques et économiques dans la distribution actuelle des populations. Ainsi, par exemple, la littoralisation de l'Algérie participe de l'histoire coloniale sans compter qu'elle a été renforcée après l'indépendance par le choix de développement fondé sur l'implantation d'industries « industrialisantes » situées sur les régions côtières (Kateb et Ouadah-Bedidi, 2002).

Plutôt que de céder à cette tentation, il importe donc de reconnaître enfin l'existence et la valeur de cette économie

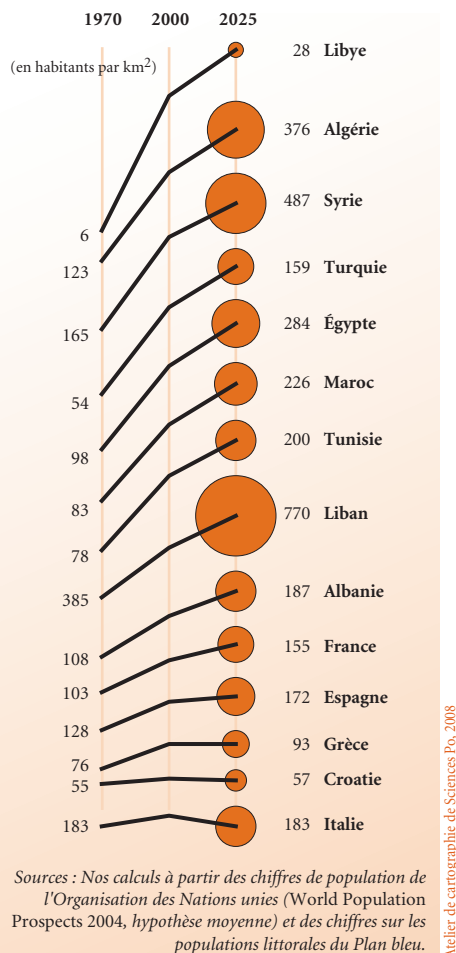
intérieure pour en développer les potentialités. L'Algérie, avec ses 40 % de population côtière exposée à un risque sismique majeur, a pris la mesure du nécessaire équilibre de son développement en lançant un grand schéma national d'aménagement du territoire (ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement) avec pour but de désengorger la bande littorale pour une meilleure maîtrise de l'urbanisation, de valoriser les régions des hauts plateaux et du Sud, et de protéger les populations et le potentiel économique. La lutte contre l'exode rural, la revitalisation des zones marginalisées, la préservation des ressources agricoles et naturelles de ces espaces sont les objectifs poursuivis par cette politique ambitieuse qui passe par la mise en valeur des ressources locales, le développement de l'attractivité économique et sociale de ces espaces et la création d'un réseau de villes et des projets de villes nouvelles.

Graphique 2 - Évolution de la population côtière, 1970-2025



Sources : Nos calculs à partir des chiffres de population de l'Organisation des Nations unies (World Population Prospects 2004, hypothèse moyenne) et des chiffres sur les populations littorales du Plan bleu.

Graphique 3 - Évolution de la population côtière, 1970-2025



Sources : Nos calculs à partir des chiffres de population de l'Organisation des Nations unies (World Population Prospects 2004, hypothèse moyenne) et des chiffres sur les populations littorales du Plan bleu.

L'évolution des pays au nord de la Méditerranée nous le montre dès aujourd'hui, cet espace littoral peut atteindre ses limites en matière de pression de population et de pression sur l'environnement, qui font que les taux prévus pour 2025 ne seront peut-être jamais atteints. « Au Nord, si certains littoraux continuent à connaître des soldes migratoires positifs, d'autres donnent des signes évidents d'essoufflement, voire de "délimitation". Ainsi, la Toscane entre 1950 et 1980 a été fortement marquée par la littoralisation alors que, entre 1981 et

1991, seules 32 % des communes littorales ont vu leur population progresser, contre 40 % des communes de l'intérieur. Les causes en seraient la crise de l'industrialisation littorale, l'arrêt du développement touristique, les politiques d'aménagement favorisant le centre de la région » (Moriconi-Ebrard et Dinard, 2000, p. 3). Dans cette hypothèse, les arrière-pays deviendront les espaces d'équilibre : prendre dès à présent en compte ce principe de réalité permettrait de mettre en œuvre des politiques proactives qui auraient le double avantage d'éviter une destruction environnementale inutile et d'organiser de manière volontaire cet équilibre nécessaire du développement.

Ces différentes perspectives d'évolution placent l'espace rural méditerranéen au cœur des politiques de développement à venir. Compte tenu du poids des populations, on ne peut continuer à penser que le développement sera tiré uniquement par les villes, fussent-elles ou non littorales. L'espace rural n'est plus seulement agricole et n'est pas non plus condamné à une prise en charge sociale de ses populations. De véritables politiques de développement rural, construites de manière intégrée et autonome, doivent être en mesure de répondre à l'attente, au Nord, de populations qui réinvestissent volontairement cet espace et, au Sud, de celles qui se trouveront contraintes d'y construire un avenir autre qu'agricole.

Quatre déterminants de l'évolution des sociétés d'aujourd'hui

Le « moment territoire »

La mondialisation, avec la libéralisation des marchés qui l'accompagne, est perçue sur le plan économique comme une contrainte forte et une source de risques accrus de marginalisation pour des espaces ruraux qui pourraient se trouver exclus des grands axes commerciaux internationaux. Elle ouvre pourtant la voie à une nouvelle dynamique de production. Pour B. Pecqueur, « il y aurait un "moment territoire" dans la régulation globale du système économique (production et consommation) permettant de gérer la fin d'un monde industrialiste indifférent au contexte géographique-culturel » (Pecqueur, 2004), avec émergence d'une économie territoriale postfordiste et passage d'un système de production à organisation verticale (par produit) et production standard de masses à un système flexible à organisation horizontale (par micro-segments de clientèle) doté d'une grande capacité d'adaptation pour faire face à la segmentation du marché et à l'évolution rapide de la demande.

Cette évolution est manifeste dans tous les secteurs des biens de consommation. Dans le domaine de l'agriculture, la demande en produits « du terroir » et autres produits « typiques » voit l'offre se multiplier en autant de « niches de marché ». L'argument territorial renvoie ici à l'idée de qualité et d'authenticité de ces produits. Parallèlement à la production en masse de produits alimentaires normés, des filières de production de taille plus modeste mais dont on peut attendre une meilleure redistribution de la plus value sur le territoire d'origine se développent. Si ce mouvement est encore l'apanage des pays du Nord, la reconnaissance par le consommateur du Sud de la qualité distinctive de certains produits du terroir a toujours existé⁵, et de tels produits,

5 - Huiles d'olive de Hasbaya ou amandes du Hermel au Liban, figue de Beni Maouche ou datte Deglet Nour en Tunisie,

qualifiés et reconnus, sont distribués sur les circuits nationaux. Si on les retrouve plus facilement sur les marchés d'exportation, c'est davantage pour des raisons économiques que par désintérêt des populations locales. En s'appuyant sur l'éthique commerciale et la reconnaissance de l'acte de production, les produits du commerce équitable, spécifiquement orientés vers une valorisation des produits des pays du Sud, véhiculent une idée similaire de « reterritorialisation de la production ».

En fait, la revalorisation des produits locaux n'est que l'expression d'une réorganisation profonde qui redonne aux territoires un rôle dans la construction d'un tissu économique dynamique propre à affronter la concurrence internationale. Alors que l'on prédisait une convergence des comportements et une émancipation territoriale des économies avec sa cohorte de délocalisations « sauvages », on découvre que « les relations de proximité entre les acteurs locaux peuvent jouer un rôle déterminant dans la compétitivité des activités économiques » (Pecqueur, 2007). La réalité de ce phénomène semble maintenant assez largement partagée, au-delà de l'économie rurale. Presque paradoxalement, la mondialisation crée ainsi des conditions favorables à l'émergence de territoires et de dynamiques économiques locales. Reste à savoir dans quelle mesure les espaces ruraux méditerranéens et les producteurs qu'ils abritent seront capables d'en tirer profit.

À côté de cet « effet mondialisation », et même s'il ne faut pas en surestimer l'importance, des mécanismes d'interdépendance économique particuliers unissent les pays méditerranéens du Nord et du Sud et trouvent leur expression politique dans le processus euro-méditerranéen initié en 1995 et, de manière plus opérationnelle et récente, dans le volet méditerranéen de la politique européenne de voisinage. L'approfondissement d'un tel partenariat pourrait contribuer à la redécouverte du territoire, s'il donnait lieu par exemple à une politique de labellisation méditerranéenne favorable à une plus grande visibilité internationale des produits de terroir.

L'heure de la connectivité

Si les TIC ont largement contribué à la mondialisation de l'économie et de l'information en permettant aux entreprises de communiquer en temps réel et de travailler en flux tendu avec des fournisseurs de plus en plus nombreux et de plus en plus dispersés dans le monde, elles ont également ouvert la voie à la dématérialisation des activités et des services. La relation directe entre individus et entre organisations est aujourd'hui grandement facilitée : davantage de formalités peuvent être traitées *via* Internet. Le consommateur, hier « en bout de chaîne », devient accessible au producteur de biens. L'employé, hier rivié à son bureau, retrouve une liberté et une qualité de vie dans le télétravail. Des groupes et des individus dispersés de par le monde peuvent partager et échanger sur des préoccupations communes.

La ville, en tant que lieu de rencontres, de conclusion des affaires et de règlement des formalités administratives, a longtemps été un lieu de passage obligé. Avec les nouvelles technologies, beaucoup d'activités peuvent désormais se conduire indépendamment de l'espace d'origine. La ville perd une part de ses fonctions au profit de nœuds virtuels accessibles à tous, dès lors que l'on dispose des équipements adéquats. Que peuvent attendre les territoires ruraux de ces nouvelles technologies qui les « ouvrent au monde »

safran de Taliouine au Maroc, pour les produits alimentaires ; huile d'argan des contreforts du Haut-Atlas marocain, savon d'Alep en Syrie, huiles essentielles au Maroc, pour ce qui concerne la cosmétologie.

et rompent leur isolement? Comment doivent-ils se préparer à cette révolution? Quelles sont les politiques différenciées à conduire au Nord et au Sud pour tirer pleinement les bénéfices de ce nouveau mode de relation au monde?

Une société civile qui s'affirme

Dans le contexte de reconnaissance accrue de la société civile dans les processus de développement, les espaces ruraux sont aujourd'hui en recomposition sociale et sont confrontés à l'évolution des structures politiques de représentation et de décision. La société civile s'organise et une nouvelle gouvernance est en marche. Au Nord, son avis est désormais explicitement recherché par les gouvernants comme le montre la constitution d'un panel de citoyens originaires de dix régions d'Europe sollicités pour exprimer leurs opinions sur l'avenir des zones rurales⁶. La société civile peut même s'ériger en contre-pouvoir et s'inviter dans le débat national ou international. Partenaire des organisations internationales dans les activités de développement, on lui reconnaît plus qu'hier un droit de regard, de consultation, voire d'ingérence, dans la conduite de ces mêmes organisations.

Au sud de la Méditerranée, l'organisation progressive de la société civile et son émergence en tant qu'acteur du développement sont aussi des réalités, même si l'on peut supposer que « dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, l'héritage de la centralisation et de formes politiques autoritaires continuera d'influencer les formes d'intervention et d'organisation des acteurs locaux. [...] La dynamique public-privé-associatif restera encore longtemps entravée par le manque de déconcentration ou de décentralisation, par le cloisonnement entre administrations et par la rigidité des règles administratives » (Bessaoud, 2006). Occupant souvent un terrain délaissé par l'État, elle contribue à l'évolution des sociétés (défense des droits de l'homme, évolution du statut de la femme, etc.) et au développement. La construction de partenariats avec les structures homologues du Nord, dans le cadre euro-méditerranéen par exemple, lui donne cette légitimité qu'elle a encore parfois du mal à obtenir au niveau national et la renforce, tout en créant des ponts entre les deux rives de la Méditerranée : « il faut souligner l'importance de la coopération décentralisée, et en particulier son impact croissant sur le développement local, grâce à l'intervention de multiples acteurs – gouvernements régionaux et autonomes, municipalités, associations, universités, entrepreneurs, plates-formes citoyennes – qui renforce son dynamisme et sa capacité de faire partager des projets aux deux rives de la Méditerranée » (Roque, 2004).

Malgré les handicaps de l'histoire récente ou plus ancienne⁷, les responsables nationaux semblent prendre réellement conscience de l'importance qu'il y a à intervenir avec et au bénéfice des populations rurales, comme le montrent actuellement la mise en œuvre de la politique de renouveau rural en Algérie ou l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) au Maroc. Ces ouvertures doivent se transformer en réussite, au risque d'un retour à des positions plus conservatrices.

6 - Cf. www.citizenspanel.eu/

7 - Le Rapport arabe sur le développement humain 2003 du PNUD soulignait ainsi le rôle des éléments historiques, psychologiques et culturels dans la participation des citoyens à la vie sociale. En Égypte, les rapports de subordination de la société à l'État remontent au temps des pharaons et aux caractéristiques des sociétés hydrauliques qui présupposaient des États centralisés et puissants.

La prise de conscience de l'enjeu environnemental

L'écho donné aux derniers travaux du GIEC en est une démonstration récente, l'environnement, sa protection, sa gestion durable et sa conservation prendront une place plus importante dans les politiques de développement. D'autant plus en Méditerranée qui est particulièrement affectée par les activités humaines et exposée aux conséquences d'un réchauffement climatique (cf. chapitre 3 « Les ressources naturelles »). Du fait de la variété des climats et des sols et de son histoire agricole, l'espace rural méditerranéen est caractérisé par la richesse de ses agricultures et de ses paysages. Très anthropisé, il n'en abrite pas moins une très grande biodiversité et des espaces naturels uniques d'une très grande fragilité. Espaces de production et donc d'exploitation des ressources naturelles, ces derniers voient leurs capacités productives se dégrader chaque jour, sous la pression excessive de la population, du développement urbain, et de modes de production non durables et intensifs : perte des meilleures terres au profit du développement des villes, érosion, surexploitation des ressources en eau, salinisation des sols, surpâturage et désertification, etc. Paradoxalement, l'abandon d'espaces ruraux trop défavorisés constitue une autre forme d'appauvrissement avec le retour des friches et la disparition d'aménagement, qui pour certains fonctionnaient depuis des siècles.

Les espaces naturels subissent les mêmes menaces (Benoit et Comeau, 2005). De nombreuses espèces animales et végétales sont en danger, les dernières zones humides à forte biodiversité disparaissent progressivement et le littoral se trouve dans une situation critique : « la pression croissante du développement littoral et de l'exploitation économique de la côte entraîne une difficulté énorme pour toute tentative de gestion durable. Sur les 46 720 kilomètres de côte, 25 000 sont urbanisées ou ont déjà dépassé la limite critique » (López Ornat et Correás, 2003). Qu'en sera-t-il en 2025 lorsque, à cette date, 80 % de la population des pays méditerranéens sera concentrée sur une bande côtière de 30 kilomètres de profondeur ? Sans faire référence aux scénarios les plus pessimistes, si les prévisions se confirment, les effets du changement climatique global viendront accentuer une situation déjà critique : hausse du niveau de la mer, augmentation des catastrophes naturelles, modification des écosystèmes, réduction du débit des fleuves. Comment et avec quelle énergie cette problématique environnementale sera-t-elle prise en compte ? Il est encore difficile de le dire aujourd'hui, sauf à se référer aux initiatives prises en Europe depuis une décennie. Il est certain que les espaces ruraux devront se mobiliser et porter leur part des politiques de développement durable qui seront engagées sur les deux prochaines décennies.

Un enjeu majeur : l'approche territoriale du développement rural

Face aux grands déterminants qui travaillent les sociétés en profondeur, au poids démographique des populations rurales et à la diversité des situations sociales, économiques et environnementales, quelle voie choisir pour engager les espaces ruraux méditerranéens dans une nouvelle dynamique de développement ? Dans un monde plus ouvert, le développement ne peut plus être l'œuvre exclusive des États qui, pour des raisons multiples, n'en ont plus les moyens. Il doit faire appel aux ressources de la société civile et être le fruit d'une concertation collective et d'un apprentissage mutuel. Il doit

pouvoir valoriser de manière organisée et responsable ce « local » qui s'affirme avec la mondialisation, et prendre véritablement en compte la question de sa durabilité, non de manière abstraite ou par délégation mais de manière « citoyenne », en l'intégrant pleinement dans les projets retenus par les acteurs eux-mêmes.

Pôles de compétitivité et pôles d'excellence ruraux

Les pôles de compétitivité sont définis par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) « comme la combinaison sur un territoire donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche, engagés dans des projets communs au caractère innovant, et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale ».

Les ambitions associées aux « pôles d'excellence ruraux » illustrent parfaitement le nouveau rôle économique que l'on entend faire jouer aux territoires ruraux : « Les territoires ruraux constituent des réservoirs de croissance et d'excellence au niveau national, et contribuent à l'attractivité et au développement de la France. Leur rôle est essentiel dans la bataille pour l'emploi et dans l'engagement national en faveur du développement durable. Au-delà des dispositions prises, notamment en matière d'organisation des territoires ruraux et de développement de l'ingénierie territoriale, il importe désormais d'apporter un nouvel élan aux projets qui émanent des territoires ruraux. C'est l'ambition de la politique des pôles d'excellence rurale ».

Texte de cadrage pour la promotion des pôles d'excellence rurale consultable sur le site officiel de la Diact : <http://poles-excellence-rurale.diact.gouv.fr/>

Réussir à concilier croissance économique, gestion durable des ressources et représentation des différentes composantes sociales requiert un objet commun dans lequel tous se sentent investis et qui soit opératoire pour la mise en œuvre de stratégies de développement. Le territoire local apparaît capable de mobiliser de manière à chaque fois particulière les potentialités humaines et matérielles qu'il abrite. Espace de vie, ses populations le connaissent, se le sont approprié, en ont des représentations. C'est la confrontation de ces représentations, dans ce qu'elles véhiculent d'intérêts particuliers, de désirs, d'innovations, qui anime le débat participatif et constitue le terreau de la mobilisation des ressources matérielles et immatérielles existantes au bénéfice d'un développement local durable. S'il existe des impératifs en matière d'équipement et des règles – les territoires sont généralement administrés –, il n'existe pas de recettes et chaque territoire peut, et doit, trouver sa trajectoire de développement.

Le programme d'initiative communautaire Leader, lancé en 1991 par l'Union européenne, poursuivi jusqu'en 2006 puis intégré au second pilier de la PAC pour la période 2007-2013, a montré qu'une telle démarche pouvait participer à la redynamisation des territoires ruraux. Cette initiative avait pour objectif de répondre aux défis du monde rural européen : mutations du secteur agricole à la suite de la réforme de la PAC, exigences croissantes des consommateurs, pression environnementale, diffusion accélérée des nouvelles technologies, vieillissement de la population et exode rural. Fondé sur la définition et la mise en œuvre d'approches territoriales innovantes intégrant de nouvelles formes de valorisation du patrimoine, le renforcement de l'environnement économique local et l'organisation des acteurs locaux autour d'une stratégie commune de développement, le programme Leader a mis en évidence la capacité de ces acteurs à se mobiliser et à prendre en main l'avenir de leur territoire, l'intérêt d'une approche

territoriale décentralisée, intégrée et s'appuyant sur une démarche ascendante, et le caractère enrichissant de l'échange et du transfert d'expériences entre territoires ruraux *via* la constitution de réseaux. Dans la continuité de cette expérience, les territoires à vocation de développement se sont multipliés : « pays », communautés de communes, pôles de compétitivité ou pôles d'excellence ruraux pour citer le cas de la France.

Les espaces ruraux méditerranéens pourraient s'engager dans ce type d'approche, en approfondissant les initiatives existant au Nord et en rénovant profondément les politiques d'appui au développement rural au Sud. En raison de l'évolution des structures de production, de la libéralisation des échanges, de la conservation ou de la valorisation des ressources, ils subissent plus les changements plus qu'ils ne les suscitent. Il s'agit d'inverser cette situation et de faire de ces territoires les acteurs de leur avenir. En Algérie, le virage est déjà amorcé avec notamment la politique de renouveau rural algérienne lancée au début 2007. Au Maroc, la Stratégie 2020 laisse également entrevoir une politique volontariste vis-à-vis du monde rural.

L'enjeu pour les années à venir est de donner corps à ces nouvelles politiques rurales, d'en organiser la mise en œuvre et d'en explorer toutes les potentialités. Il y a urgence, urgence sociale à sortir les territoires de leur isolement, urgence économique et environnementale d'une mutation des rapports de l'homme à son milieu. Pour réussir, cette démarche territoriale doit être accompagnée afin de : créer les conditions de la participation de tous les acteurs, publics et privés, économiques et sociaux ; ouvrir autant que possible le champ des opportunités de développement ; mettre tous les acteurs en capacité de construire des projets de développement et de participer pleinement à ce processus ; veiller à l'équilibre général du développement, l'approche territoriale pouvant conduire à la concurrence entre territoires et à des inégalités de développement. Dans ce contexte, certains sous-enjeux étroitement liés au défi majeur de territorialisation du développement rural apparaissent comme particulièrement importants.

Le passage d'une économie agricole à une économie « rurale »

En termes d'emplois et de revenus, l'agriculture perd partout de son importance tandis que les aides se réduisent au profit de mécanismes d'accompagnement souvent plus complexes et moins directement liés à la production. Cette évolution est particulièrement marquée au Nord. Les agriculteurs n'y représentent en moyenne plus que 10 % de la population rurale et une économie nouvelle, fondée sur le tourisme et les activités de services aux nouveaux résidents, se développe. Les agriculteurs ne sont plus les seuls utilisateurs ni gestionnaires de l'espace. La nouvelle population rurale est composée de néoruraux, de retraités, de résidents travaillant dans les zones urbaines ou d'actifs dans les secteurs du commerce et/ou des services. Au sud de la Méditerranée, l'agriculture reste une activité importante mais n'assure plus ni les emplois nécessaires ni des revenus suffisants du fait de l'évolution des structures agricoles et de la croissance de la population. La pluri-activité se développe au sein des familles agricoles, souvent dans des secteurs qualifiés d'informels. Par ailleurs, le retour d'une population rejetée par les villes, pour cause de chômage notamment, irrigue les zones rurales d'une main-d'œuvre souvent jeune et qualifiée.

Pour les espaces ruraux les plus agricoles et les plus productifs, la course à la compétitivité par l'optimisation des facteurs de production se poursuit (au Nord) ou s'accélère (au Sud) avec la mise en place de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Ces espaces continueront d'exister mais leur superficie devrait se réduire tandis que les rendements seront encore améliorés. L'emploi rural directement généré par cette activité devrait également baisser, et les cultures pourraient évoluer, au profit d'espèces ou de variétés mieux adaptées aux contraintes environnementales ou sous l'effet de l'ouverture de nouveaux marchés (comme celui des biocarburants par exemple). Elles bénéficieraient au premier chef des progrès techniques permettant une optimisation de l'utilisation de la ressource, tant pour des raisons économiques qu'environnementales⁸ : agriculture intensive « de précision », introduction de la robotique, nouvelles pratiques culturales (non-labours des sols, association de cultures...), recours à de nouvelles variétés, issues ou non des biotechnologies, etc. Très étroitement connectées au secteur de la distribution et au marketing alimentaire, elles sauront sans doute s'adapter à la demande des consommateurs. Ces espaces ne seront cependant pas à l'abri de difficultés : alors que les concentrations industrielles nourrissent le tissu économique et social environnant, les productions agricoles intensives vident l'espace rural de ses populations entraînant souvent la disparition des services et une dégradation de leur habitabilité.

Hors de ces zones, l'activité agricole ne constitue déjà plus qu'un élément de l'économie rurale, dont la part ne cesse de se réduire. Au nord de la Méditerranée où ce processus de diversification est le plus avancé, l'économie rurale est aujourd'hui largement déterminée par les villes. L'espace rural est « consommé » de plusieurs manières par des acteurs urbains proches ou lointains :

- *La consommation du sol.* Le phénomène du développement résidentiel « hors la ville » a d'abord concerné la périphérie proche des villes. Avec l'augmentation du niveau de vie, les installations se sont ensuite déployées sur des aires de plus en plus larges, mitant l'espace rural proche et phagocytant les villages et bourgs ruraux. Pour ces nouvelles populations qui privilégient une résidence en milieu rural pour la qualité de son cadre de vie et le moindre prix du foncier, la ville reste le lieu dominant de l'activité économique et sociale.
- *La consommation de l'espace, pour des activités de loisir et de tourisme.* Elle renvoie dans sa première version au tourisme de masse qui s'approprie les espaces les plus pittoresques avec les conséquences que l'on connaît : urbanisation des côtes, pollutions, concurrences pour la consommation en eau, etc. À l'opposé de cette industrie, le tourisme vert, qui traduit les nouvelles aspirations de citoyens en mal de nature, semble mieux intégré, plus respectueux de l'espace et de ses habitants. Non exempt d'effets environnementaux, ce type de tourisme a des retombées économiques directes faibles au regard de la fréquentation. Dans le même temps, il contribue largement à la nouvelle représentation sociale qui fait du monde rural un monde de nature et d'espace offert au visiteur.

8 - « La pression de l'agriculture sur l'environnement continuera à diminuer grâce à l'usage des nouvelles technologies qui est encouragé par deux éléments : le respect de l'environnement et la réduction des coûts de production » (Commission européenne, 2006, p. 18).

- *La consommation de la nature.* La protection des espaces et des espèces naturelles constitue le dernier élément de cette appropriation externe de l'espace rural et peut prendre plusieurs formes. Quand elles ne sont pas désignées comme responsables des dégradations, les populations résidentes sont jugées incapables d'assurer la conservation du patrimoine naturel qui fait alors l'objet d'une gestion spécialisée avec le développement de réserves protégées ou la multiplication de banques de semences-gènes pour la conservation de la biodiversité. Les populations locales se trouvent aussi encore trop souvent exclues des stratégies de valorisation économique de ce patrimoine.

En quelques années, on est passé d'une représentation « agricole » du monde rural, basée sur la sécurité alimentaire puis sur la conquête des marchés d'exportation (la « campagne ressource »), à un rural cristallisant les nouvelles aspirations des populations urbaines en mal d'environnement, de patrimoine naturel et de qualité de vie (la « campagne cadre de vie » et la « campagne nature »). Cette « mise en désir des campagnes » a été bien décrite par Bertrand Hervieu et Jean Viard (Hervieu et Viard, 1996). La montée en puissance des collectivités territoriales, la régionalisation croissante des politiques publiques et l'installation de néoruraux qui entendent véritablement vivre en milieu rural ouvrent de nouvelles voies de développement aux espaces ruraux européens.

Au sud de la Méditerranée, la dépendance à l'agriculture et l'incertitude quant aux conséquences d'une libéralisation des marchés agricoles sont fortes. Le modèle théorique d'une libéralisation totale et d'une mise en concurrence généralisée prévoit une réduction importante du nombre d'exploitations agricoles et un exode rural massif. La réponse « classique » qui consisterait à employer dans le secteur industriel ou celui des services cette main-d'œuvre venue du monde rural a peu de chance d'être opératoire dans les PSEM, et l'on peut craindre que les villes se retrouvent dans l'incapacité de gérer cet afflux de populations nouvelles. Il s'agit dès lors d'engager une diversification des activités économiques des espaces ruraux qui donne toute sa place à l'agriculture et favorise l'intégration économique des populations exclues de l'agriculture. Dans cette perspective, à côté des politiques de développement rural plus sectorielles (politiques d'équipements et d'infrastructures, politiques d'aménagement hydro-agricole...), on commence à explorer de nouvelles opportunités et à tester des politiques. En Algérie par exemple, une politique de microcrédit a pour but d'aider les jeunes à créer leurs propres activités dans les zones rurales (artisanat, service, etc.). Une politique de renouveau rural lancée début 2007 poursuit également l'ambition d'un développement rural pour et avec les populations rurales résidentes. De manière générale, on est encore loin du processus constaté dans les espaces ruraux du Nord où la diversification s'intègre dans une logique de multifonctionnalité et de satisfaction de la demande sociale, s'appuie sur des secteurs bien identifiés comme le tourisme ou les services, et bénéficie de politiques d'accompagnement et d'appui à l'exemple des programmes Leader réussis.

La mise en œuvre de stratégies de développement des économies rurales territoriales passe par l'innovation dans la valorisation des potentialités locales. Dans le secteur agricole, elle doit concerner les productions (quelles productions ? anciennes ou nouvelles ? quels modes de production ? quelles transformations ?...), les modes de commercialisation (circuit court et reconquête-réorganisation des marchés de proximité, débouchés urbains, accès aux consommateurs étrangers, etc.) ainsi que les stratégies de

marketing. À ce titre, il n'est pas neutre de constater que l'industrie agro-alimentaire, surtout au Nord, s'intéresse de plus en plus à la valorisation de l'ancrage territorial de ses produits. Au Sud, la focalisation des débats sur les marchés d'exportation a pu faire oublier l'importance de l'économie agricole nationale : à l'exception notable du Maroc, les volumes de produits agricoles consommés représentent 98 % de la production nationale, et la demande intérieure en produits agricoles des PSEM s'est accrue en dix ans de 20 à 50 % selon les produits (Rastoin et Szedlak, 2006, p. 2). Cette tendance devrait se maintenir dans les années à venir. Dans ces conditions, la revalorisation de l'agriculture nationale devrait constituer l'un des axes majeurs des politiques de développement territorial rural et mettre notamment l'accent sur le renforcement des circuits commerciaux, l'aide à l'investissement, la sécurisation foncière et le développement des services.

Les scénarios de libéralisation ne laissent espérer aux PSEM qu'une faible croissance de leurs exportations traditionnelles de fruits et légumes (de l'ordre de 1 à 2 %), notamment du fait des contraintes de production existantes et à venir (eau, terre, coût de transport, etc.). Ce résultat devrait apaiser les craintes des producteurs européens vis-à-vis des produits méditerranéens du Sud. Pour conclure, la véritable concurrence n'est pas celle qui existe entre pays méditerranéens mais bien plutôt celle qui verra s'affronter les produits méditerranéens du Nord comme du Sud, et ceux similaires venant d'autres pays (Chili, États-Unis, Chine...). Les pays de la région ont donc tout intérêt à s'unir et à consolider l'image identitaire positive du « produit méditerranéen ». Compte tenu de l'évolution de la demande du consommateur et des contraintes auxquelles doit faire face l'agriculteur méditerranéen, cette image pourrait notamment se construire à partir d'une agriculture de qualité, localisée et durable, à même de permettre la valorisation de la diversité des produits méditerranéens (extension des variétés cultivées, spécification des produits commercialisés, diversification des produits transformés, signes de qualité...).

L'introduction, dans la réflexion sur les capacités exportatrices futures de la Méditerranée, du territoire et de la place des politiques de développement rural peut avoir comme autres avantages :

- de rompre la fracture existant aujourd'hui entre les deux marchés, national et d'exportation ;
- de permettre à un plus grand nombre de producteurs d'avoir accès au marché international par l'extension de la gamme des produits exportables ;
- de stimuler la consommation intérieure de ces produits, du fait de leur image positive et de l'insertion de leur production dans l'économie locale.

Cette révolution de l'identité du produit doit accompagner les mutations du monde agricole méditerranéen. Comme pour les autres secteurs de l'économie, l'intelligence, l'innovation, la technologie et le marketing doivent être au cœur des productions méditerranéennes. La quantité ne doit plus être la seule référence pour être durable, elle ne peut d'ailleurs plus l'être.

À côté de l'agriculture, la diversification économique doit promouvoir des activités structurantes pour le territoire afin qu'il cesse d'être objet de consommation mais espace

de vie. Entre un espace rural dortoir relié à la ville par des voies rapides et la constitution de périphéries urbaines disposant d'un ensemble de commodités, de services, portées par une dynamique de développement propre et connectées autant à la ville toute proche qu'à l'arrière-pays, il existe une palette d'aménagements possibles pour lesquels ce n'est pas tant le nombre de personnes résidentes qui est important mais bien la nature de leur relation à leur espace environnant. Il en est de même pour le tourisme. Tout indique que ce phénomène social majeur de ces cinquante dernières années devrait encore croître dans les prochaines décennies. Sa meilleure valorisation au profit des économies locales pourrait constituer un point fort du développement futur des espaces ruraux, pour peu qu'une offre « territorialisée » se développe autour des attentes : meilleure mobilisation de la ressource patrimoniale, traitement personnalisé, petites unités d'accueil, hébergement à la ferme. Mais les activités touristiques et les produits de qualité ne constituent pas une panacée. L'innovation doit explorer d'autres voies qui pourraient passer, pour les territoires les plus isolés, par le développement de l'économie sociale ou de l'économie solidaire afin de lutter contre la pauvreté. À l'opposé, attirer des entreprises « de pointe » désireuses d'offrir un cadre de vie agréable à leurs employés peut être un objectif légitime pour des territoires possédant un patrimoine rural et naturel reconnu. Chacun disposant de potentialités propres, c'est à une réflexion à chaque fois particulière que les acteurs locaux sont conviés.

L'État et les structures de conseil ont un rôle essentiel à jouer pour instaurer un climat favorable à la réussite de ces initiatives, en adoptant des textes réglementaires sécurisant l'activité économique (dans le domaine du droit de propriété, du droit d'usage, de la reconnaissance de la propriété intellectuelle...) ou en assurant la promotion de ces initiatives (par le crédit, par l'aide à la création d'entreprises, par divers dispositifs d'exonération fiscale...) et la capitalisation des expériences (par la formation et l'échange d'expériences ou la diffusion des « bonnes pratiques »). Une activité économique en appelant d'autres, il s'agit également de créer des cercles économiques vertueux. Les potentialités économiques locales sont réelles, pour peu que l'on ne se focalise pas sur un modèle économique donné (agriculture productiviste, marchés d'exportation, grande distribution...). La diversité des agricultures et des productions, la richesse des paysages « humanisés » et naturels, le climat, l'existence d'un patrimoine culturel et historique varié, d'un artisanat souvent très développé, de savoirs et de savoir-faire sont autant d'atouts qui ne sont que très peu mobilisés, et plus rarement encore aux bénéfices des populations résidentes. Cette nouvelle approche de l'économie des territoires appelle donc aussi à un renversement des valeurs et des perceptions.

Un rural attractif et articulé avec l'urbain

Les espaces ruraux, en particulier ceux des PSEM, restent pour la plupart des zones défavorisées, voire paupérisées, et constituent en tant que tel des lieux « en retard ». Les efforts entrepris, notamment avec les Objectifs du Millénaire, doivent être poursuivis pour que l'ensemble des populations rurales dispose des commodités nécessaires en matière d'eau, d'électricité et de services. Ces espaces doivent également faire l'objet, au même titre que les villes, d'investissements modernes, surtout en matière de nouvelles technologies. Il serait illusoire d'imaginer construire des territoires ruraux attractifs sans les doter de telles ressources. Hier coupés du monde à cause de la mauvaise qualité du réseau

routier, ils ne peuvent demain être disqualifiés à cause de réseaux économiques virtuels et de réseaux de l'information défectueux. Les initiatives prises par les gouvernements, différents bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales pour réduire la « fracture numérique » sont à intégrer dans les politiques nationales de développement rural. À ce jour, les statistiques montrent que les PSEM accusent toujours un retard en la matière.

Outre le renforcement des aménités territoriales, l'articulation entre le rural et l'urbain s'impose comme un sous-enjeu incontournable. Le processus d'occupation de l'espace dans les pays méditerranéens se caractérise par une croissance urbaine accélérée et une très forte augmentation de la densité des populations sur les littoraux. On assiste dans le même temps à une métropolisation grandissante des villes et à une extension des aires rurales périurbaines qui deviennent des espaces d'articulation par excellence, les dynamiques constatées relevant à la fois de la complémentarité et de la concurrence. Dans les pays du Sud, l'expansion des résidences détruit les ressources en terres cultivables déjà limitées. En revanche, l'activité agricole se maintient, voire se développe, pour approvisionner les villes. D'autres activités de transformation, d'artisanat ou de services s'y installent bénéficiant de conditions plus favorables en termes de loyers, de prix du foncier, tout en conservant une proximité forte avec la ville. Dans les pays du Nord, la fonction résidentielle est déterminante, avec un double mouvement : développement des services et des activités commerciales liées, et souci de maintien d'un environnement le plus « naturel » possible. Ces aires deviennent attirantes pour certaines activités ne nécessitant pas une proximité immédiate avec les consommateurs ou utilisant les nouvelles technologies de communication.

Avec l'énorme développement de ces espaces intermédiaires, l'articulation rural-urbain qui a longtemps fonctionné avec une idée de frontière entre les deux mondes est en train de radicalement changer au point que les géographes urbanistes eux-mêmes tendent à considérer que la ville n'existe plus et qu'elle est en passe d'être remplacée par des espaces « métropolisés » qui ne sont ni ruraux ni urbains mais renvoient au territoire et à son habitation par l'ensemble des populations présentes, dans toute leur diversité : « La métropolisation (au sens territorialiste) accomplit donc le projet urbain en mettant fin à la durable distinction ville-campagne. [...] Nous utiliserons donc maintenant volontiers les guillemets avec le mot ville, pour signifier que les territoires sont maintenant compris comme constituant de vastes ensembles archipélagiques liant "villes" et "campagnes". [...] S'ils en ont les moyens, les habitants se déplacent intensément et peuvent disposer en tous lieux des mêmes biens et services. En tout point du territoire, quel que soit le site du logement, ils participent d'une "même" culture : ni culture de paysan ni culture de rural, une nouvelle culture métropolitaine » (Ferrier, 2005). Cette évolution vers la métropolisation des grandes villes rend évidente la relation de l'urbain au rural au point de remettre en cause l'existence de l'un et de l'autre. Elle fait du même coup redécouvrir les relations qu'entretiennent les espaces ruraux profonds avec des espaces urbanisés, l'importance des villes petites et moyennes dans la dynamique économique des espaces ruraux, et les relations qui se nouent ou non entre une ville et son arrière-pays.

Les travaux de recherche menés dans certains pays méditerranéens, par exemple en Grèce, montrent que la logique de développement et de fonctionnement des petits

centres urbains peut contribuer au maintien, voire au développement, de l'espace rural qui les entoure ou au contraire à sa disparition. Dans une logique de « polycentrisme », elle crée un maillage des espaces ruraux, maintient les liens entre le rural et l'urbain et modère le processus de concentration et d'agglomération. L'exemple de la petite ville grecque de Mouzaki montre quelle articulation peut exister entre une ville et son arrière-pays et ce que peut gagner dans cette reconnaissance mutuelle chacun des deux espaces. Il laisse également entrevoir la complexité du processus de développement territorial qui, dans ce cas, s'est construit sur une synergie de dynamiques formelles et informelles avec un premier rôle joué par les populations des villes originaires des villages.

« [...] À Mouzaki, le démarrage du processus de développement ne s'est pas fait par le biais d'un projet mais fut essentiellement la conséquence d'un mouvement de valorisation par la diaspora elle-même, de la montagne dépeuplée en tant qu'espace à consommer (résidence secondaire). Pour cette raison, ce premier effort qui correspond à la période de valorisation de ce mouvement pour l'arrière-pays montagnard peut être caractérisé d'informel : la société locale elle-même cherche à valoriser son propre potentiel humain ainsi que les ressources immatérielles qui caractérisent le mode de fonctionnement de son système socioculturel et productif (relations, réseaux, savoir-faire). La diaspora a été le principal consommateur et ambassadeur de cette valorisation et reprise économique de la micro-région. Il est intéressant de noter que durant cette période, le financement des politiques structurelles et de la PAC s'est limité aux infrastructures (routes, etc.), à la modernisation des exploitations agricoles et au financement de séminaires de formation par le Fonds social européen. Aucun financement précis n'a été envisagé pour la mise en place de projets locaux de développement intégré.

Le renforcement des liens entre le territoire-mère et la diaspora au travers du processus de valorisation du phénomène de résidences secondaires a favorisé la transformation des relations socioculturelles en réseaux à dimension économique. Ce sont effectivement ces réseaux qui ont permis aux entreprises locales non seulement de contrôler le marché émergent mais également de créer des avantages concurrentiels par rapport aux centres urbains voisins.

L'intérêt général pour la région de montagne a développé un climat positif en matière de micro-investissements. Cela a contribué à l'essor d'un marché intéressant essentiellement pour les secteurs du bâtiment (travaux de terrassement, construction, travaux hydrauliques, électricité, meubles, chambranles...). Par la suite, ce mouvement a eu des répercussions sur d'autres secteurs d'activité (tourisme de week-end, demande en produits locaux), offrant ainsi de nouveaux débouchés pour les entreprises locales de production et commercialisation de produits alimentaires et de boissons. Les entreprises locales contrôlent finalement, par le biais des réseaux informels, les activités qui se greffent autour du développement des résidences secondaires, injectant de la sorte d'importants capitaux dans leur région. Cette évolution a renforcé les relations que la diaspora entretient avec la petite ville qui, petit à petit, est devenue le centre de tout ce mouvement [...]. »

Sources : Goussios (2006).

La question de la cohésion territoriale

Depuis la création de l'Union européenne, la question de la cohésion territoriale est centrale. Initialement construite à partir du concept politique de l'union des Nations européennes, elle prend progressivement une dimension économique : l'économie de marché – même dans sa version néolibérale – impose un rééquilibrage en faveur des

régions les moins compétitives, que ce soit pour les faire entrer dans la course à la compétitivité ou pour éviter leur marginalisation. Deux principaux types de mesures sont mis en œuvre pour atteindre l'équité territoriale : des aides directes et des subventions pour maintenir le niveau de revenus et les services publics dans les espaces défavorisés ; des mesures pour compenser les effets des mécanismes de localisation hétérogène des activités économiques. Cette politique bénéficiera largement aux espaces ruraux, notamment ceux des pays du sud de l'Europe, confrontés à la nécessaire modernisation de l'agriculture et considérés comme structurellement en retard.

L'affirmation des régions, et plus généralement des collectivités territoriales, marque un double changement dans l'appréhension de la cohésion territoriale. D'une part, les politiques de cohésion sont remises en question, du fait de leur coût et de leurs résultats jugés assez maigres. On assiste ainsi progressivement à la territorialisation des politiques régionales : « le paradigme de la politique régionale a donc commencé à évoluer, passant d'une stratégie descendante de réduction des disparités entre régions par des subventions à un ensemble beaucoup plus étendu de mesures destinées à améliorer la compétitivité régionale [...] [avec] l'accent mis davantage sur les connaissances et les atouts endogènes que sur les investissements et les transferts exogènes » (OCDE, 2006, p. 14-15). D'autre part, une « tentation indépendantiste » apparaît, les régions revendiquant un droit de gestion de leurs affaires de plus en plus étendu, au risque d'ébranler l'unité nationale (cas de la Catalogne en Espagne ou des régions du nord de l'Italie).

Dans les pays du Sud, l'inégalité de développement territorial, parfois structurelle mais souvent considérée comme inévitable, a peu ou pas été prise en considération, sauf à l'occasion de crises qui mettaient en péril le pouvoir central ou l'unité nationale. Sous la contrainte d'un manque général de ressources et de moyens, et dans une logique d'efficacité et d'optimisation, les ressources sont concentrées sur les territoires où les « rendements » sont les plus élevés, les territoires les plus pauvres ne bénéficiant que de quelques mesures d'aide juste à même de limiter les tensions sociales. Les politiques qui se dessinent aujourd'hui d'approche locale et de territorialisation du développement, de décentralisation avec attribution de pouvoirs plus ou moins étendus au niveau local, seront-elles capables de rétablir un équilibre entre les régions, ou du moins de permettre à chacune d'elles de s'engager dans une spirale de développement qui lui est propre ? Cette approche repose sur deux hypothèses fortes :

- 1) Tout territoire dispose en son sein des germes de son développement. C'est bien là le pari de la territorialisation qui est d'affirmer la capacité d'autodétermination des territoires : « ainsi, au plan social, des faits aussi massifs que le creusement des inégalités (intra- et inter-étatiques) et les disfonctionnements sécuritaires qui s'ensuivent ne doivent plus être disjoints des solutions endogènes de production sociétale qui inventent les biens et les services à la base de la survie des habitants pauvres et permettent la continuité des sociétés [...]. Tout se passe comme si les acteurs "territoriaux" savaient-initiaient aussi souvent que possible les nombreux gestes spatiaux qui sont pragmatiquement, à chaque moment, satisfaisants et optimum » (Ferrier, 2005).
- 2) Le territoire est capable de mobiliser ces ressources à son propre avantage et d'entrer dans l'économie de marché. Dans ce domaine, rien ne peut être acquis, et il

s'agit pour les territoires de rester dans la course, d'être continuellement dans une dynamique de construction et de renouvellement de leurs économies, qui permette à tous, successivement ou simultanément, de se positionner.

Les politiques d'accompagnement viennent soutenir les stratégies territoriales de développement pour augmenter leur probabilité de réalisation. Afin de pleinement jouer leur rôle de promoteur du développement et de garant de l'équité, les États et les partenaires sont invités à une attention soutenue aux initiatives locales, à une flexibilité dans les réponses à apporter et à un accompagnement « complice ». Le principe de subsidiarité doit être continuellement mobilisé, de manière ascendante ou descendante, et le dispositif retenu est alors étroitement dépendant des situations nationale et locale. Il doit être capable d'évoluer dans le temps en même temps que la capacité des institutions, anciennes ou nouvelles, et les modes de gouvernance locale.

La consolidation des institutions et de la gouvernance locales

Divergences dans les représentations du territoire, difficultés d'expression de certains groupes sociaux, conflits internes dans l'accès concurrentiel aux ressources, compétitions inter-territoires pour la production de biens, de services ou pour attirer les entreprises, relations aux États et aux instances supranationales, cohésions entre territoires... autant de domaines qui réclament des institutions fortes et une bonne gouvernance capable d'articuler les différents niveaux de pouvoirs, de concertation et de décision.

La régulation des rapports sociaux est essentielle au vivre ensemble et l'on commence à reconnaître l'importance des institutions, y compris dans le champ de l'économie. Les travaux de recherche se développent sur ce sujet. L'un d'entre eux analyse la contribution respective des institutions, de la géographie (climat et dotation en ressources naturelles) et de l'intégration économique dans la constitution des revenus moyens par pays, et montre en définitive la primauté des institutions dans l'augmentation de revenus, les deux autres paramètres n'ayant qu'un effet faible, voire négatif (Rodrik, Subramanian et Trebbi, 2002). De quelles institutions s'agit-il ? S'il n'existe aucune règle en la matière, des principes peuvent être posés qui sont connus : représentativité des populations, expression des groupes minoritaires (ethniques, sociaux...), reconnaissance par les populations de la légitimité des institutions, etc. L'articulation des institutions entre elles est particulièrement importante, du niveau international au niveau local, dans des rapports de respect mutuel, de subsidiarité, de complémentarité. Toutes les institutions ne remplissent pas la même fonction, n'ont pas le même périmètre d'exercice ; c'est leur jeu entre elles qui construit la nouvelle organisation sociale naissante.

Tout le pourtour méditerranéen connaît une effervescence institutionnelle locale avec, au Nord, un foisonnement d'institutions qui peinent souvent à s'organiser entre elles et, au Sud, une société civile qui cherche les voies d'un positionnement face à un pouvoir central qui hésite encore sur la marche à suivre. L'espace méditerranéen rural présente à l'évidence un déficit d'institutions et de règles, que ce soit dans le domaine économique de la propriété et du foncier, des droits d'usage et de la gestion des ressources naturelles ou de l'expression de la diversité sociale. L'enjeu est donc de mettre en place des institutions de coordination et de négociation quand elles n'existent pas, de renforcer l'ensemble des institutions territoriales, en les dotant de pouvoirs et de

compétences réelles, de créer un tissu institutionnel à même de favoriser les complémentarités et les synergies entre la production, la recherche et la formation. Des institutions fortes supposent des personnes susceptibles de les faire vivre : former les populations locales à assumer leurs responsabilités dans les instances locales et dans leurs rapports aux institutions supralocales est d'une grande importance. Le déficit d'éducation que subit l'espace rural pèse ici lourdement, tout comme la persistance des inégalités sociales ou de genre. L'accès à l'information, la mise en réseau des acteurs sont également essentiels dans ce processus de construction de la gouvernance locale.

La « bonne gouvernance » doit pouvoir dépasser certaines représentations sociales qui apparaissent comme des évidences, comme celle de la représentation du monde rural. Il existe aujourd'hui encore une primauté de la ville : les espaces ruraux sont vécus au mieux comme des espaces « à consommer », au pire comme des lieux où il ne fait pas bon vivre. La métropolisation ne serait qu'une forme nouvelle de conquête, voire d'annexion par les villes, d'un espace rural « inerte ». L'un des enjeux des futures politiques de développement territorial rural sera certainement de rétablir l'équilibre entre ces deux espaces, de dépasser la pensée urbaine de ces territoires. La reconnaissance de leurs dynamiques propres et la valorisation de leurs nouvelles potentialités (nouveaux marchés, nouvelles attentes sociales, reconstruction de l'articulation ville-campagne, montée des périls environnementaux, etc.) sont nécessaires à l'émergence de stratégies endogènes de développement qui soient véritablement territoriales et rurales : « La dynamique propre des espaces ruraux ne se laisse pas interpréter à partir du seul impact des évolutions urbaines sur le monde rural [...]. Le relevé dans l'espace rural d'une transformation sur place des esprits et des fonctions, de la mise en place de nouvelles formes socioprofessionnelles sans nécessairement suppression de l'activité agricole, du développement d'activités locales, d'une nouvelle organisation spatiale de la croissance rurale au départ des petites localités de l'intégration des activités rurales à une économie mondiale, confirme la mise en place de mécanismes locaux, institutionnalisés ou individualisés, initiateurs de dynamiques endogènes non investiguées par des initiatives d'origine urbaine » (Thomsin, 2001).

L'enjeu est réel puisque la tendance aujourd'hui est à l'éviction, volontaire ou par effacement des intéressés, des populations rurales dans les processus d'élaboration des stratégies de développement territorial. Le Nord, malgré une culture réelle de la représentation et de la participation, n'est pas épargné. Les enquêtes conduites par l'IAMM dans le cadre d'analyses diagnostiques de territoires montrent une faible représentation des agriculteurs dans les structures chargées du développement que sont par exemple les pays, les syndicats intercommunaux à vocation multiple et autres pôles de compétitivité ou d'excellence. Dans le pays « Haut-Languedoc et Vignobles » du département de l'Hérault, si 77 % des agriculteurs enquêtés sont adhérents à une structure professionnelle (syndicat, groupements professionnels, chambre d'agriculture, coopérative, etc.), 30 % seulement participent à une institution en charge du développement local (pays, parc naturel régional, conseil municipal, communauté de communes, etc.). Plus de 50 % d'entre eux considèrent que leurs intérêts ne sont pas bien représentés au sein de ces institutions, 33 % ne se sentent pas concernés et seulement 10 % se déclarent satisfaits (Ciheam-IAMM, 2006).

Quelques scénarios d'avenir pour les espaces ruraux

À partir des différents déterminants de l'évolution des territoires ruraux et des enjeux pour ces territoires qui ont été présentés dans les chapitres précédents, il est possible d'imaginer en guise de conclusion différents chemins pour l'avenir.

Un premier scénario tendanciel permet d'imaginer un espace rural résiduel, qui continue de « subir » les effets de processus et de politiques qui ne s'adressent pas directement à lui. Les transformations du monde rural dépendent de mécanismes majoritairement exogènes et les politiques rurales sont des politiques « suivistes » d'appui ou de corrections. Dans ce scénario, on peut supposer que deux éléments principaux seront déterminants pour l'évolution des territoires ruraux :

- la capacité économique des espaces urbains à accueillir les migrants ruraux ;
- le poids et la vigueur des politiques environnementales.

Au Sud, avec la libéralisation annoncée et ses effets sur les structures de production agricole, on peut prédire :

- une réduction du nombre d'exploitations agricoles ;
- un faible développement d'alternatives économiques dans les espaces ruraux ;
- une aggravation du chômage et de la pauvreté avec ou sans exode rural vers la ville et une exclusion croissante, économique et sociale, des populations rurales ;
- une gestion plutôt centralisée de la protection de l'environnement et des ressources naturelles avec de gros risques d'échecs.

Au Nord, la société civile continuera de jouer un rôle dans l'évolution des espaces ruraux mais avec un « biais urbain » dont les effets possibles pourraient être :

- une gestion de l'espace rural au bénéfice des villes avec un espace rural soumis aux impératifs de l'urbanisation et des loisirs urbains ;
- une forte pression sur des activités agricoles sous-estimées et sous-valorisées en tant que facteur de construction des territoires ruraux ;
- la poursuite de la réduction du nombre d'exploitations agricoles et d'un développement agricole porté par le modèle de l'agriculture « entrepreneuriale » et concentré sur les espaces les plus productifs.

Deux scénarios alternatifs peuvent dériver de ce scénario tendanciel. Le premier, que l'on pourrait qualifier de scénario de « blocage », traduit l'impossibilité pour les espaces ruraux de supporter les pressions d'un développement qui leur est exogène. Ce scénario laisse prévoir pour les pays du Sud :

- la montée de l'instabilité sociale et de l'insécurité, et l'accroissement des migrations vers les villes et par-delà les frontières ;

- la multiplication des conflits en lien avec la régulation des pressions humaines sur l'environnement : ce scénario de la pauvreté associant les dégradations des ressources naturelles à des processus de survie des populations résidentes, il sera difficile d'aller à l'encontre de ces pratiques de manière négociée.

Cette crise de l'espace rural pourrait se traduire au Nord par une « disparition », au moins dans les esprits, de l'agriculture et des agriculteurs des processus de développement rural. Si certains territoires ruraux pourront tirer parti de leur « urbanisation », ils ne se constitueront pas pour autant en territoires « entiers », vivant par procuration un modèle de développement qui ne les considère que comme une base arrière des espaces urbains. On peut supposer dans ce contexte que la concurrence dans l'utilisation de la ressource sera croissante, et les arbitrages de plus en plus souvent défavorables aux acteurs agricoles.

Le dernier scénario présente un monde rural qui se construit une légitimité propre et parvient à offrir des options de développement diverses et équilibrées qui renvoient à la complexité de son tissu social et économique. Ce scénario est susceptible de se développer si des politiques proactives sont mises en œuvre qui, s'appuyant sur une vision de ces espaces ruraux, aident à leur réalisation. Il suppose également un ancrage local, avec des institutions et des processus de gouvernance solides. Ce scénario n'est pas utopique dans la mesure où il approfondit des tendances qui s'ébauchent aujourd'hui, au Nord comme au Sud. Il porte en lui des changements majeurs qui lui donnent toute sa « modernité » et qui laissent espérer une meilleure prise en compte de la durabilité dans les processus de production. Dans le même temps, ce sont ces mêmes changements qui en rendront la mise en œuvre délicate, autant au Nord qu'au Sud.

Il n'existe pas de fatalité et l'ensemble de ces considérations nous montre que l'avenir des territoires ruraux méditerranéens n'est pas déjà écrit. Il y a donc nécessité, si ce n'est urgence, à approfondir notre compréhension des mutations à l'œuvre, en évitant le piège des partis pris et des évidences. Dans cet esprit, une approche régionale méditerranéenne du développement rural est certainement l'un des facteurs qui pourrait contribuer à la construction d'une vision renouvelée de ces espaces ruraux.

Bibliographie

Benoit (G.) et Comeau (A.), *Méditerranée. Les perspectives du Plan bleu sur l'environnement et le développement*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005.

Bessaoud (O.), « La gouvernance rurale en Méditerranée : tendances et nouveaux défis », *Les Notes d'analyse du Ciheam*, 14, juillet 2006.

Ciheam-IAMM, *Analyse-diagnostic d'une zone rurale : zone du pays Haut-Languedoc et Vignobles, canton de Saint-Pons-de-Thomières, département de l'Hérault*, novembre 2006.

Commission européenne, *Scenar 2020. Scenario Study on Agriculture and The Rural World*, Bruxelles, novembre 2006.

Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires (Diact), *Quelle France rurale pour 2020? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, Paris, La Documentation française, septembre 2003.

Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural, *Rural Development in the European Union, Statistical and Economic Information*, rapport 2006, Bruxelles, Commission européenne, août 2006.

Ferrier (J.-P.), « La métropolisation dans le monde arabe et méditerranéen : un outil majeur de développement des macro-régions du monde », *Cahier de la Méditerranée*, « Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée », 64, 2005.

Goussios (D.), « Développement rural dans la petite région de Mouzaki en Thessalie occidentale (Grèce) : du territoire identitaire au territoire-réseau », dans Actes du séminaire *Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union européenne (2007-2013)*, Le Caire, 8-9 février 2006.

Hervieu (B.) et Viard (J.), *Au bonheur des campagnes*, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube, 1996.

Kateb (K.) et Ouadah-Bedidi (Z.), « L'actualité démographique du Maghreb », dans Dominique Borne (D.), Nembrini (J.-L.) et Rioux (J.-P.) (dir.), *Apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain. Les actes de la Desco*, Versailles, Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Versailles, 2002, p. 113-147.

López Ornat (A.) et Correas (E.), *Gestion des aires protégées méditerranéennes. Évaluation et opportunités des réseaux et plans d'action*, Gland, UICN, Centre for Mediterranean Cooperation, 2003.

Mella Marquez (J. M.), « Ouverture extérieure et disparités territoriales au Maghreb », communication, colloque *Économie Méditerranée Monde arabe*, Sousse, 20-21 septembre 2002 [repris dans *Espaces marocains*, 8, mai-juin 2006].

Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, *Aménager l'Algérie de 2020*, Alger, 2004 [disponible sur www.mate-dz.org/index.php].

Moriconi-Ebrard (F.) et Dinard (F.), « L'urbanisation du littoral méditerranéen », *Mappemonde*, 57 (1), 2000.

Nations unies, *World Population Prospects 2004*, New York (N. Y.), 2004.

Nations unies, *World Urbanization Prospects. The 2005 Revision*, New York (N. Y.), 2006.

OCDE, *Le Nouveau Paradigme rural. Politiques et gouvernance*, Paris, 2006.

ONU-Habitat, *State of the World's Cities 2006-2007*, New York (N. Y.), 2006 [disponible sur www.unhabitat.org/].

Pecqueur (B.), « Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire », *Économie et Culture*, 49, 2004.

Pecqueur (B.), « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation », *Alternatives économiques*, « L'Économie politique », 33 (1), janvier 2007, p. 41-52.

Perrier-Cornet (P.) et Hervieu (H.), « Campagnes françaises multifonctionnelles : les enjeux de la gestion de l'espace rural », *Économie et Humanisme*, 362, octobre 2002.

Rallet (A.), « Ressources spécifiques et ressources génériques : une problématique pour le développement local », dans Abdelmalki (L.) et Courlet (C.) (dir.), *Les Nouvelles Logiques du développement*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Rastoin (L.) et Szedlak (A.), *Dynamique des échanges internationaux agricoles et agro-alimentaires dans la zone euro-méditerranéenne*, rapport, Montpellier, UMR Moisa, 2006.

Rodrik (D.), Subramanian (A.) et Trebbi (F.), *La Primauté des institutions sur la géographie et l'intégration dans le développement économique*, NBER Working Paper 9305, octobre 2002.

Roque (M.-A.), *La Société civile au Maroc. L'émergence de nouveaux acteurs de développement*, Paris, Publisud, 2004.

Thomsin (L.), « Un concept pour le décrire : l'espace rural rurbanisé », *Ruralia*, septembre 2001.

Wiggins (S.) et Proctor (S.), « How Special Are Rural Areas? The Economic Implications of Location for Rural Development », *Development Policy Review*, 19 (4), décembre 2001.



2008

*Medi*TERRA

LES FUTURS AGRICOLES ET
ALIMENTAIRES EN MÉDITERRANÉE



SciencesPo.
Les Presses



CIHEAM

Table DES MATIÈRES

PRÉFACE	11
----------------	-----------

LES CONTRIBUTEURS	13
--------------------------	-----------

ABRÉVIATIONS ET SIGLES	15
-------------------------------	-----------

INTRODUCTION	19
---------------------	-----------

• Construire l'avenir	19
• Géopolitique de la Méditerranée	20
• Les espaces de coopération en Méditerranée	26

1 DIAGNOSTICS

de la situation agricole et agro-alimentaire en Méditerranée	29
--	----

> CHAPITRE 1

Le contexte sociodémographique	31
---------------------------------------	-----------

• Les dynamiques démographiques en Méditerranée	32
• La Méditerranée devant ses futurs	40
• Quelles évolutions sociodémographiques probables ?	49

> CHAPITRE 2

Le contexte géo-économique	57
-----------------------------------	-----------

• Les dynamiques économiques en Méditerranée	58
• Évolution et place de l'agriculture dans l'économie méditerranéenne	75

> CHAPITRE 3

Les ressources naturelles	97
----------------------------------	-----------

• Dérèglement climatique en Méditerranée	97
• Les sols, une ressource convoitée	101
• L'eau, un or bleu ?	105

- La forêt, un patrimoine menacé 111
- Énergies : une nouvelle donne 113
- Les limites sont atteintes 116

> CHAPITRE 4

Techniques, sciences et innovation 121

- Innovation et mutations des systèmes agro-alimentaires 122
- Les systèmes de formation et de recherche dans le secteur agricole et agro-alimentaire 128
- Les TIC : aides à la convergence ou sources de fractures ? 132
- Les biotechnologies dans l'agriculture et l'alimentation 139
- Poursuivre ensemble la marche du progrès 144

> CHAPITRE 5

Alimentation et évolution de la consommation 149

- Consommation et comportements alimentaires en Méditerranée 149
- Une sécurité alimentaire quantitativement assurée mais qualitativement fragile 158
- La qualité de l'alimentation : un défi croissant 167

> CHAPITRE 6

Gouvernance des mondes ruraux et agricoles 173

- L'action des États méditerranéens pour l'agriculture et le monde rural 174
- L'émergence des acteurs locaux dans la gouvernance rurale 184
- La question environnementale au cœur de la coopération méditerranéenne 188
- Réalités et perspectives contrastées pour le monde rural en Méditerranée 191

DU DIAGNOSTIC

aux chantiers prioritaires 197

- Le contexte sociodémographique 197
- Le contexte géo-économique 198
- Les ressources naturelles 200
- Sciences, techniques et innovation 202

• Alimentation et évolution de la consommation	203
• Gouvernance des mondes agricoles et ruraux	204
• Ouvrir des chantiers	205

2 CHANTIERS

pour l'agriculture et l'agro-alimentaire en Méditerranée à l'horizon 2020	207
---	-----

> CHAPITRE 7

Produire en ménageant les ressources naturelles	209
--	-----

• Entre changements climatiques et pénurie énergétique	209
• Économiser l'eau : un enjeu vital	214
• Observer, planifier, légiférer : trois défis pour la protection des sols méditerranéens	226
• Les chemins de la bifurcation	228

> CHAPITRE 8

Assurer la sécurité alimentaire des populations	231
--	-----

• Penser le développement en intégrant la durabilité écologique et la santé	232
• Concilier modernisation et traditions dans les relations entre acteurs	234
• Penser au marché local tout en s'intégrant au marché international	237
• Penser des politiques sectorielles intégrant nutrition et santé	239
• Quelques scénarios prospectifs	240
• Les voies d'action à explorer	247
• La sécurité alimentaire est au cœur d'un développement local harmonieux	249

> CHAPITRE 9

Permettre l'offre et la mise en marché des produits agricoles	251
--	-----

• Tendances et dynamiques de l'organisation de l'offre agro-alimentaire en Méditerranée	252
• Enjeux et hypothèses de base : acteurs, leviers d'action, ressources et facteurs de blocage	265
• Scénarios pour l'offre agro-alimentaire de qualité en Méditerranée	274

> CHAPITRE 10

Élaborer des stratégies de développement pour les territoires ruraux 281

- Quelle population rurale en Méditerranée en 2020 ? 282
- Quatre déterminants de l'évolution des sociétés d'aujourd'hui 290
- Un enjeu majeur : l'approche territoriale du développement rural 293
- Quelques scénarios d'avenir pour les espaces ruraux 305

> CHAPITRE 11

Renforcer et mutualiser les capacités de formation et de recherche 309

- Nouvelles compétences et nouveaux savoir-faire 311
- Améliorer la relation formation-emploi 318
- Construire un espace euro-méditerranéen de la recherche 323
- Infuser les savoirs, promouvoir l'innovation 328
- Des futurs possibles, un avenir souhaitable 332

3 SCÉNARIOS GLOBAUX pour l'agriculture méditerranéenne 337

- L'avenir est domaine de liberté 339
- Parcourir le champ des futurs en Méditerranée 342
- L'action s'écrit au présent pour construire un futur choisi 355

PROPOSITIONS pour l'action 357

- Orientations générales 357
- Propositions techniques 359

LISTE DES DOCUMENTS 365